

**Séance du 6 juillet 2023**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	23
Absents :	10
Procurations :	7
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX

**Absents ayant donné pouvoir** : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET).

**Absents excusés** : Jean-Luc PAULAT, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

**Absent** : Amar GUENDOZI

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle TAUZIN

**DG/62-2023****Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation  
du Conseil municipal**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,  
Vu la délibération N°DG/42-2020 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations au Maire,  
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,*

ENTENDU que Monsieur le Maire a communiqué aux membres du conseil municipal le compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par délibération N°DG/42-2020 prise en date du 23 mai 2020 et en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que ledit compte rendu des décisions a été envoyé avec l'ordre du jour et que chacun a pu en prendre connaissance.

ENTENDU qu'il n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prendre acte du compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance tel qu'annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **11 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **12 JUIL. 2023**